

N° 92-175-G au catalogue

Écroumène agricole de 2006, fichier des limites des divisions de recensement : Guide de référence

Année de recensement de 2006



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web au www.statcan.ca. Vous pouvez également communiquer avec nous par courriel à infostats@statcan.ca ou par téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

Centre de contact national de Statistique Canada

Numéros sans frais (Canada et États-Unis) :

Service de renseignements	1-800-263-1136
Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants	1-800-363-7629
Télécopieur	1-877-287-4369

Appels locaux ou internationaux :

Service de renseignements	1-613-951-8116
Télécopieur	1-613-951-0581

Programme des services de dépôt

Service de renseignements	1-800-635-7943
Télécopieur	1-800-565-7757

Comment accéder à ce produit

Le produit n° 92-175-G au catalogue est disponible gratuitement sous format électronique. Pour obtenir un exemplaire, il suffit de visiter notre site Web au www.statcan.ca et de choisir la rubrique « Publications » > « Publications Internet gratuites ».

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.ca sous « À propos de nous » > « Offrir des services aux Canadiens ».

Écoumène agricole de 2006, fichier des limites des divisions de recensement : guide de référence

Année de recensement 2006

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Ministre de l'Industrie, 2008

Tous droits réservés. Le contenu de la présente publication électronique peut être reproduit en tout ou en partie, et par quelque moyen que ce soit, sans autre permission de Statistique Canada, sous réserve que la reproduction soit effectuée uniquement à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé destiné aux journaux et/ou à des fins non commerciales. Statistique Canada doit être cité comme suit : Source (ou « Adapté de », s'il y a lieu) : Statistique Canada, année de publication, nom du produit, numéro au catalogue, volume et numéro, période de référence et page(s). Autrement, il est interdit de reproduire le contenu de la présente publication, ou de l'emmagasiner dans un système d'extraction, ou de le transmettre sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique, mécanique, photographique, pour quelque fin que ce soit, sans l'autorisation écrite préalable des Services d'octroi de licences, Division des services à la clientèle, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, Canada K1A 0T6.

Juin 2008

N° 92-175-G au catalogue
ISBN 978-0-662-73547-2

Périodicité : tous les 5 ans

Ottawa

This publication is available in English upon request (catalogue no. 92-175-G).

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population, les entreprises, les administrations canadiennes et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques précises et actuelles.

Quoi de neuf?

- La *Classification géographique type, Volume II, 2006 : Cartes de référence* est aussi disponible sans frais et peut être téléchargée du site Web de Statistique Canada comme complément aux Fichiers des limites de 2006.

Table des matières

	Page
Quoi de neuf?	4
1. À propos de ce guide	6
2. Aperçu	7
Écoumène agricole de 2006, fichier des limites des divisions de recensement	7
Date de référence	7
3. Comment utiliser ce produit	8
Objet du produit	8
Méthodologie générale	8
Contenu	10
Restrictions	12
Comparaison avec d'autres produits	13
Comparaison avec l'écoumène agricole de 2001	13
4. Qualité des données	14
Historique.....	14
Précision de localisation	15
Précision des attributs	16
Cohérence logique.....	16
Uniformité topologique.....	16
Uniformité avec les autres produits	16
Intégralité	17
5. Spécifications techniques	18
Formats de logiciels.....	18
Mode d'installation	18
Représentation géographique	18
Clichés d'enregistrement	19
1. Province et territoire	19
2. Division de recensement	20
3. L'écoumène agricole	21
Glossaire	22
Annexe A Hiérarchie des unités géographiques normalisées pour la diffusion, Recensement de l'agriculture de 2006	29
Annexe B Unités géographiques par province et territoire, Recensement de 2006	30
Annexe C Règles d'attribution des noms pour les fichiers de données spatiales	31
Annexe D Codes d'identification uniques uniformisés en fonction des autres produits géographiques	34

1. À propos de ce guide

Ce guide de référence est destiné aux utilisateurs de l'Écoumène agricole de 2006, fichier des limites des divisions de recensement. Il fournit une vue d'ensemble des fichiers, de la méthodologie générale utilisée pour les créer, et des renseignements techniques importants aux utilisateurs.

La section 5, Spécifications techniques, précise la configuration du système, le mode d'installation, les clichés d'enregistrement et les descriptions des éléments.

Les termes et les concepts géographiques sont définis brièvement au glossaire. Des renseignements supplémentaires se trouvent dans le *Dictionnaire du Recensement de 2006* (n° 92-566-XWF au catalogue). Enfin, les annexes fournissent un supplément d'information.

Ce guide de référence n'indique pas quels logiciels peuvent être utilisés avec les fichiers des limites de 2006. Les utilisateurs sont priés de communiquer directement avec les distributeurs afin d'obtenir plus de renseignements sur les logiciels à utiliser.

Le produit de données est fourni « tel quel », et Statistique Canada ne donne aucune garantie explicite ou implicite, qui comprend une garantie de commerciabilité et d'adaptation à une fin particulière, mais ne se limite pas à cette garantie. En aucune circonstance, Statistique Canada ne sera tenu responsable des dommages indirects, réels, conséquents, spéciaux ou de tout autre dommage, quelle qu'en soit la cause, liés à l'utilisation du produit de données.

2. Aperçu

Écoumène agricole de 2006, fichier des limites des divisions de recensement

L'Écoumène agricole de 2006, fichier des limites des divisions de recensement, délimite l'écoumène agricole du Canada. Le terme « écoumène » est formé des racines grecques *oixos* (habité) et *nenon* (espace) et est utilisé par les géographes pour indiquer les régions habitées. Il s'applique généralement aux régions où des habitants ont établi leur résidence permanente, ainsi qu'à toutes les zones de travail occupées ou utilisées à des fins agricoles ou pour d'autres activités économiques.

L'utilisation de l'écoumène agricole facilite l'affichage des données. Du fait qu'il permet de masquer efficacement les régions non écouméniques du Canada, il limite la production des caractéristiques de l'activité agricole aux régions où celle-ci est suffisamment concentrée.

L'écoumène agricole est fondé sur les aires de diffusion choisies en fonction de trois indicateurs de l'intensité agricole. Pour améliorer la visibilité de la cartographie thématique à petite échelle, les limites détaillées des principales grandes enclaves d'écoumène ont été généralisées alors que celles des enclaves d'écoumène isolées, de taille relativement petite, ont été agrandies et généralisées.

Le fichier des limites des divisions de recensement de l'écoumène agricole comprend trois couches d'information différentes. La première couche montre l'écoumène agricole d'après les limites intégrées des divisions de recensement. La deuxième couche contient les limites de toutes les divisions de recensement du Canada. La troisième couche indique les limites provinciales et territoriales. Les deuxième et troisième couches permettent aux utilisateurs de choisir le niveau de détail géographique dans la cartographie de l'écoumène agricole.

La couche des limites d'écoumène intègre les Grands Lacs, les lacs intérieurs de grande étendue et le littoral canadien. Un attribut sert à distinguer les polygones de terre et les polygones d'eau. Les coordonnées géographiques sont exprimées en latitude et en longitude et sont tirées du Système de référence nord-américain de 1983 (NAD83).

L'Écoumène agricole de 2006, fichier des limites des divisions de recensement, est disponible en format de fichier ESRI^{MD} et en format de fichier Onglet MapInfo^{MD}. Le fichier peut être téléchargé sans frais à partir du site Web de Statistique Canada (www.statcan.ca). Veuillez consulter les spécifications techniques de la section 5 pour de plus amples détails sur les clichés d'enregistrement et les formats de fichier.

Date de référence

La date de référence géographique est la date fixée par Statistique Canada aux fins du parachèvement du cadre géographique pour lequel les données du recensement sont recueillies, totalisées et diffusées. La date de référence pour les limites des régions géographiques contenues dans les fichiers numériques des limites et les fichiers des limites cartographiques est le 1^{er} janvier 2006.

3. Comment utiliser ce produit

Objet du produit

L'écroumène agricole permet aux utilisateurs de produire des cartes thématiques agrégées au niveau des divisions de recensement et de limiter l'affichage des données aux seuls endroits au Canada où l'activité agricole est concentrée.

Il est recommandé d'utiliser le concept d'écroumène pour la production de cartes de répartition par points et de cartes choroplèthes. Si aucun écroumène n'est utilisé pour produire des cartes de répartition par points, il se peut que le nombre requis de points se trouve réparti au hasard dans l'ensemble des régions de base, ce qui va à l'encontre des principaux attributs de la cartographie par points (c.-à-d. indiquer exactement l'endroit, l'étendue et la densité des points). Une des limites inhérentes aux cartes choroplèthes est le fait qu'on suppose que la distribution statistique est homogène ou répartie uniformément dans chaque région de base; par conséquent, elle est représentée par des tons ou des couleurs recouvrant toute la région. L'utilisation d'un écroumène permet donc une représentation plus exacte de la répartition spatiale des données.

On a créé ce produit pour permettre l'affichage des données thématiques sur les cartes nationales. Bien que ce produit ait été conçu pour afficher les données des divisions de recensement, les données peuvent être affichées sans les limites des divisions de recensement. En effet, on utilise un attribut pour distinguer les polygones d'écroumène et les polygones ne représentant pas l'écroumène dans la couche des limites.

Méthodologie générale

L'écroumène agricole de 2006 a été établi en utilisant les données spatiales tirées de la Base géographique nationale de la Division de la géographie. Cette base contient les limites des aires de diffusion (AD) de 2006. Les données agricoles du Recensement de l'agriculture de 2006, agrégées au niveau des aires de diffusion, ont servi à établir l'écroumène agricole.

Les aires de diffusion comprises dans la couche des limites de l'écroumène agricole ont été choisies en fonction de trois indicateurs de l'intensité agricole distincts, mais complémentaires. Le principal indicateur a été le ratio de la superficie totale des terres agricoles à la superficie totale de l'AD. Les terres agricoles comprenaient toutes les terres de l'AD consacrées à la culture (y compris la culture des arbres de Noël), les terres en jachère, les prairies artificielles ou les terres ensemencées pour le pâturage, et les terres naturelles pour le pâturage. Le ratio a été calculé pour chaque AD d'une même province et les AD ont ensuite été classées par ordre décroissant, en commençant par le ratio le plus élevé. Les AD étaient retenues aux fins de leur inclusion dans l'écroumène agricole jusqu'à ce que la superficie totale cumulative des AD retenues dépasse un pourcentage préétabli de la superficie totale des terres agricoles de la province.

Le deuxième indicateur de l'intensité agricole a été le ratio des revenus agricoles totaux à la superficie totale de l'AD. Il s'agit là d'un aspect particulièrement important dans le cas des AD comprenant des exploitations agricoles caractérisées par de forts volumes de ventes à partir d'une superficie relativement restreinte, comme dans le cas des serres ou des parcs d'engraissement. Ce ratio a été calculé également pour toutes les AD d'une même province, puis les AD ont été classées par ordre décroissant. À l'aide du même principe que pour le premier indicateur, les AD ont été retenues aux fins de leur inclusion dans l'écroumène jusqu'à ce que la superficie totale cumulative des AD retenues dépasse un pourcentage préétabli de la valeur totale des superficies des terres agricoles de la province.

Le troisième indicateur a servi à inclure toutes les AD d'une province qui dépassaient non seulement une valeur précise pour la superficie agricole totale, mais aussi un certain ratio de la

superficie totale des terres agricoles à la superficie totale de l'AD. La liste définitive des AD choisies dans une province comprenait toutes les AD répondant aux critères associés à au moins un des trois indicateurs, et a été conçue pour que l'écoumène reflète les zones d'activité agricole importante de chaque province.

Le processus de sélection des AD a réussi dans toutes les provinces sauf dans le cas de Terre-Neuve-et-Labrador. Les résultats médiocres dans cette province ont été attribuables principalement à une conjoncture combinant de nombreuses grandes AD dans cette province et une activité agricole limitée et localisée. Le processus de sélection des AD y a donc été remplacé par une méthode qui a consisté à définir et à retenir de plus petites zones d'activité agricole importante dans les aires de diffusion. Les territoires n'ont pas été inclus dans la délimitation de l'écoumène agricole.

On a établi une couche de base d'écoumène en intégrant les AD sélectionnées dans neuf provinces et les composantes des AD sélectionnées à Terre-Neuve-et-Labrador. Chaque polygone d'AD ou de composante d'AD a été classé soit comme AD d'écoumène (répondant au critère d'activité agricole) ou comme n'étant pas une AD d'écoumène. Cette couche de base a été divisée en trois couches : écoumène principal, autres enclaves d'écoumène (externes à l'écoumène principal) et enclaves non écouméniques (au sein de l'écoumène principal). Cinq étapes subséquentes ont été appliquées pour généraliser la couche de base et en faire un produit adapté aux fins de la cartographie à petite échelle des données sur les divisions de recensement.

Premièrement, les petites enclaves non écouméniques internes et les enclaves d'écoumène externes ont d'abord été retirées. Deuxièmement, les limites détaillées des enclaves d'écoumène externes qui restaient ont été généralisées et agrandies afin d'en améliorer la visibilité sur les cartes à petite échelle. Troisièmement, on a adouci les limites détaillées des grandes enclaves non écouméniques internes et de l'écoumène principal. Ensuite, on a intégré dans l'écoumène, des rives généralisées du Canada, les Grands Lacs et les lacs intérieurs de grande étendue. Enfin, les limites des divisions de recensement de 2006 ont à leur tour été intégrées dans la couche des limites de l'écoumène.

La couche des limites des divisions de recensement et la couche des limites provinciales et territoriales ont été dérivées de la Base géographique nationale. Les éléments hydrographiques (les rives généralisées, les Grands Lacs et les lacs intérieurs de grande étendue) inclus dans la couche des limites de l'écoumène ont aussi été intégrés dans ces deux couches de limites. Pour la couche des limites des divisions de recensement, on a attribué des noms de divisions de recensement provenant de la Base d'extraction de données, une base de données tenue à jour par Statistique Canada. On a aussi attribué des noms de province et territoire de la Base d'extraction des données à la couche des limites provinciales et territoriales.

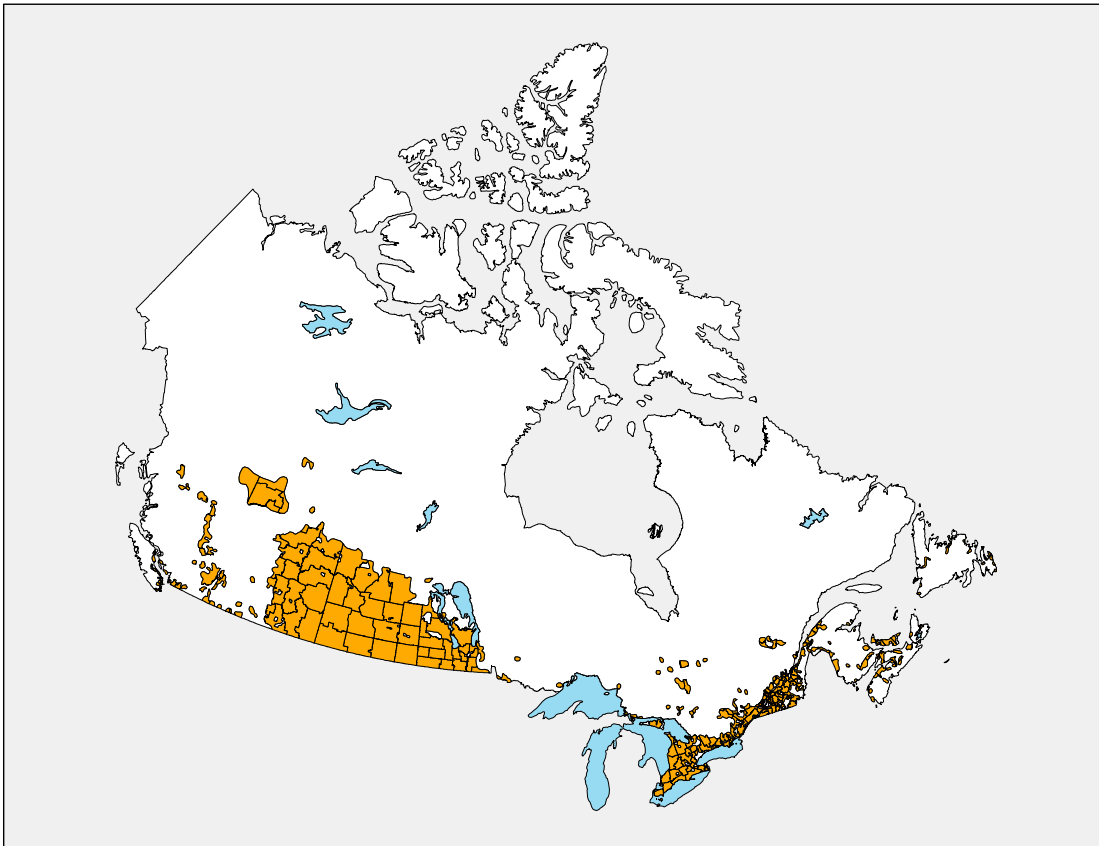
Contenu

Ce produit contient trois couches d'information différentes : la couche des limites d'écoumène, la couche des limites des divisions de recensement et la couche des limites des provinces/territoires.

1. Le fichier des limites de l'écoumène agricole

La couche des limites d'écoumène consiste en une couche de polygones. Les polygones de cette couche sont classés comme polygones de terre ou comme polygones d'eau. Les polygones de terre comportent des attributs qui font qu'ils sont classés comme partie de l'écoumène ou comme partie non désignée pour l'écoumène. Chaque polygone d'écoumène possède les deux attributs suivants : un code d'identification unique de division de recensement (DRidu) et un code d'identification unique de région géographique normalisée du Recensement de l'agriculture (AGidu).

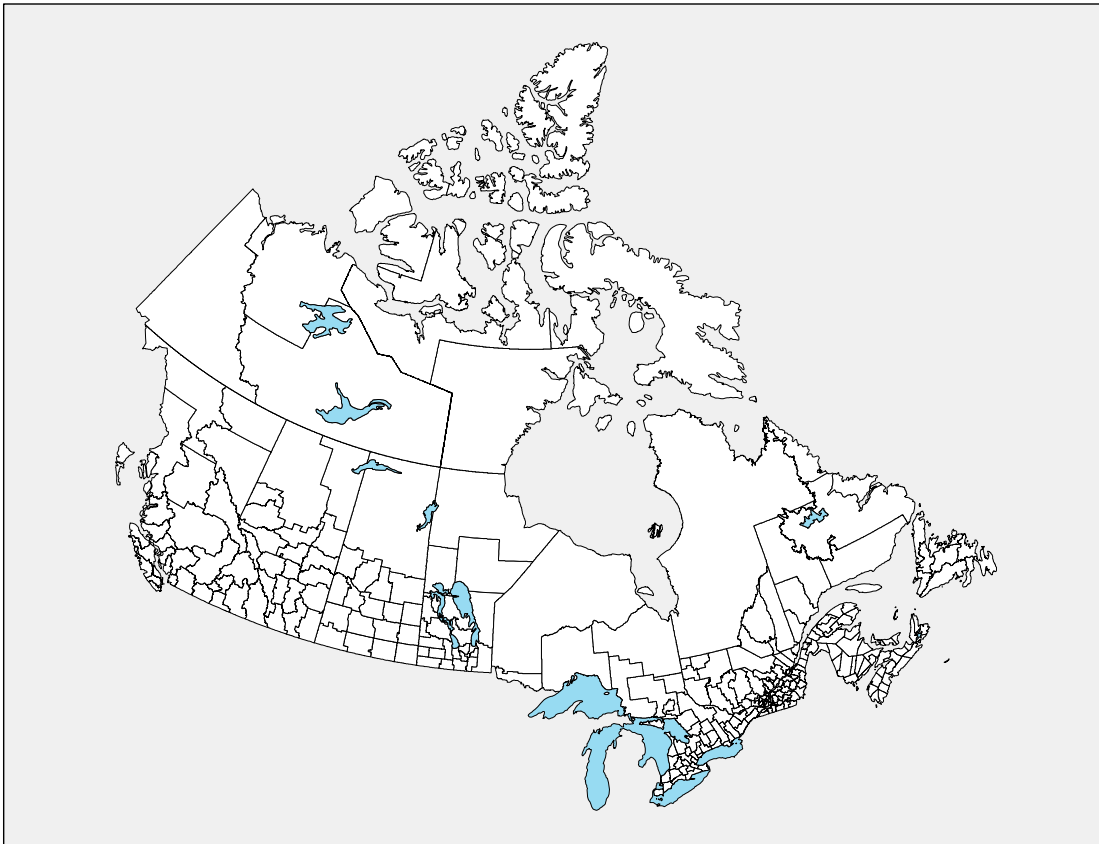
Figure 1
La couche des limites de l'écoumène agricole



2. Le fichier des limites des divisions de recensement

La couche des limites des divisions de recensement consiste en des polygones classés comme polygones de terre ou comme polygones d'eau. Ce fichier contient des polygones représentant chaque division de recensement. Chacun des polygones de division de recensement contient un code d'identification unique (DRidu) et un nom comme attribut. Cette couche ne sert qu'à la cartographie des limites des divisions de recensement dans une carte d'écoumène agricole.

Figure 2
La couche des limites des divisions de recensement



3. Le fichier des limites des provinces/territoires

La couche des limites provinciales/territoriales consiste en des polygones classés comme polygones de terre ou comme polygones d'eau. Ce fichier contient des polygones représentant chaque province/territoire. Chacun des polygones de province/territoire contient un code d'identification unique (PRidu) et un nom comme attribut. Cette couche de limites ne sert qu'à la cartographie des limites des provinces et des territoires dans une carte d'écoumène agricole.

Figure 3
La couche des limites des provinces/territoires



Restrictions

On a généralisé la couche des limites de l'écoumène agricole en intégrant les rives environnantes afin qu'elles puissent être affichées sur des cartes à petite échelle (de 1:20 000 000 à 1:25 000 000). L'emplacement des limites et des rives ne correspond pas à l'information des Fichiers des limites cartographiques de la Division de la géographie, des Fichiers du réseau routier ou Réseau routier et des Fichiers des attributs géographiques. De même, la précision de localisation ne permet pas des applications comme le cadastre, l'arpentage et l'ingénierie.

Comparaison avec d'autres produits

En raison de la généralisation exhaustive et du recours à des littoraux généralisés différents, l'Écoumène agricole de 2006, fichier des limites des divisions de recensement, n'est pas compatible avec les autres Fichiers des limites cartographiques du Recensement de 2006, ou d'autres fichiers spatiaux.

Comparaison avec l'écoumène agricole de 2001

L'Écoumène agricole de 2006, fichier des limites des divisions de recensement, est établi de la même façon que l'écoumène agricole de 2001, à partir de l'aire de diffusion.

Les limites des divisions de recensement de l'Écoumène agricole de 2006, fichier des limites des divisions de recensement, ont été mises à jour, afin de rendre compte des changements de limites, et elles ne sont pas compatibles avec les limites des divisions de recensement comprises dans le Fichier des limites des divisions de recensement, Écoumène agricole de 2001.

4. Qualité des données

Les éléments composant la qualité des données spatiales ont pour objet de déterminer dans quelle mesure les données conviennent à un usage particulier en décrivant pourquoi, quand et comment elles ont été produites et en indiquant leur degré d'exactitude. L'énoncé comprend un aperçu portant sur l'objet et l'utilisation, ainsi que les éléments suivants : l'historique, la précision de localisation, la précision des attributs, la cohérence logique et l'intégralité. Ces renseignements sont fournis aux utilisateurs pour tous les produits de données spatiales diffusés dans le cadre du recensement.

Historique

L'historique des données spatiales comprend une description des fichiers à partir desquels les données ont été extraites ainsi que des méthodes de dérivation, y compris la date des fichiers d'origine et les transformations effectuées en vue de la production de la version définitive des fichiers numériques.

Les limites des régions géographiques, les noms, les codes et les relations entre les différents niveaux géographiques sont trouvés dans l'Infrastructure des données spatiales de Statistique Canada. Les données des régions administratives sont mises à jour grâce aux renseignements des sources provinciales et territoriales. Les données des secteurs statistiques sont mises à jour en se basant sur les données du recensement précédent et sur les suggestions des utilisateurs.

La couche des limites des provinces et des territoires est identique à celle utilisée pour 2001, y compris le fichier hydrographique intérieur. Cette couche est dérivée du fichier généralisé des limites cartographiques des divisions de recensement en regroupant les identificateurs des provinces et des territoires qui sont semblables. Le fichier géographique résultant fût par la suite lié aux attributs des données de la Base d'extraction de données.

La couche des limites des divisions de recensement a été créée en chevauchant le fichier des limites des divisions de recensement de 2006, tiré de la Base Géographique Nationale, avec le fichier des limites généralisées des provinces et des territoires mentionné ci-dessus ainsi que le fichier hydrographique intérieur utilisé pour 2001. La couche résultante, nettoyée des échardes (petits polygones), fût par la suite liée aux attributs des données de la Base d'extraction de données.

On a créé la couche de base de l'écoumène en intégrant les aires de diffusion (AD) de 2006 sélectionnées à cause de leur activité agricole importante dans neuf provinces et un choix de composantes d'AD pour Terre-Neuve-et-Labrador (voir la sous-section sur la méthodologie générale sur les critères de sélection des AD). Chaque polygone d'AD ou de composante d'AD a été classé soit comme AD de l'écoumène (satisfaisant le critère de l'activité agricole), soit comme AD hors de l'écoumène.

La couche de base de l'écoumène a été divisée en trois couches : l'écoumène principal, les autres enclaves d'écoumène (situées à l'extérieur de l'écoumène principal) et les enclaves non écouméniques (situées à l'intérieur de l'écoumène principal). On a appliqué différents critères de généralisation à chaque couche afin de mettre au point un produit adapté à la cartographie à petite échelle. Les critères définitifs ont été déterminés après de nombreux essais et de nombreuses activités de cartographie.

Les enclaves d'écoumène externes de moins de 2 000 hectares ont été retirées et celles de 2 000 hectares ou plus ont été agrandies pour en améliorer la visibilité en cartographie à petite échelle. Les enclaves avoisinantes ont ensuite été regroupées pour constituer des enclaves d'écoumène encore plus grandes et plus visibles.

Les enclaves non écouméniques internes de moins de 15 000 hectares ont été retirées et celles de 15 000 hectares ou plus ont été généralisées, mais non agrandies.

Une fois les enclaves d'écoumène externes et les enclaves non écouméniques internes traitées, l'écoumène principal a été généralisé par traitement manuel en vue de l'affichage à petite échelle. Les polygones traités séparément pour Terre-Neuve-et-Labrador et les trois couches composantes ont ensuite été réintégrés en vue de produire une couche généralisée.

Le fichier des limites des divisions de recensement de 2006 développé ci-dessus a été réuni avec l'écoumène généralisé obtenu, et l'identificateur unique de division de recensement demeure l'attribut de base. Dans le fichier de l'écoumène/DR, on a attribué un code TERRE et EAU aux polygones situés à l'extérieur de l'écoumène.

Le fichier hydrographique intérieur résulte de la sélection d'un sous-ensemble de traits des couches de données de référence hydrographiques de la Base nationale des données géographiques qui ont été tirées de la Base nationale de données topographiques (1:50 000 et 1:250 000) et de la Carte numérique du monde (1:1 000 000). On a attribué un rang à chaque trait selon sa taille et/ou son importance culturelle. Les traits les plus vastes et les plus importants ont un rang plus faible. Seuls les traits avec le rang le plus faible ont été retenus dans les fichiers des limites de l'écoumène.

Précision de localisation

La précision de localisation représente la précision absolue et relative de la localisation des traits géographiques. La précision absolue est le degré de correspondance entre les coordonnées figurant dans l'ensemble de données et les vraies valeurs ou celles acceptées comme telles. La précision relative est le degré de correspondance entre la localisation relative des traits et leur vraie localisation relative ou celle acceptée comme telle. Les énoncés relatifs à la précision de localisation font état de la qualité du fichier ou du produit final après toutes les transformations dont il a fait l'objet.

Les limites sont dérivées de l'Infrastructure des données spatiales. Les données de l'Infrastructure des données spatiales sont stockées en double précision. La précision du stockage des données permet de placer les détails cartographiques qui sont côte à côte sur le sol dans la bonne position sur la carte l'un relativement à l'autre, sans chevauchement. Cependant, la précision de localisation absolue des détails cartographiques dans la base des données varie selon la source de ces détails.

L'Infrastructure des données spatiales n'est pas conforme au Système de positionnement global (SPG). Cependant, tous les efforts ont été faits afin de s'assurer que les limites des régions géographiques maintenues dans l'Infrastructure des données spatiales respectent les limites des entités administratives qu'elles représentent (p. ex., division de recensement et subdivision de recensement) ou sur lesquelles elles sont basées (p. ex., région métropolitaine de recensement ou agglomération de recensement). La précision de localisation de ces limites est fonction du matériel de référence utilisé par Statistique Canada pour définir l'emplacement des limites. De plus, vu l'importance accordée à la précision relative de localisation, la précision de localisation des autres données géographiques (p. ex., données sur le réseau routier et l'hydrographie) stockées dans l'Infrastructure des données spatiales est considérée lorsque les limites des régions géographiques sont définies.

Même si les limites proviennent initialement de la Base géographique nationale, on les a beaucoup généralisées (particulièrement autour des rives et pour les limites du Canada).

Toutefois, elles ne correspondent pas, sur le plan de la localisation, avec les données contenues dans la base.

Précision des attributs

Par précision des attributs, on entend la précision des données quantitatives et qualitatives reliées à chaque trait (tel que la population d'une région urbaine, le nom de rue, le nom et le code de la subdivision de recensement).

Comme on l'a vu dans l'historique, les attributs (noms, genres et codes) de toutes les régions géographiques démontrées sur les cartes sont tirés de l'Infrastructure des données spatiales. Les noms et genres des régions géographiques administratives ont été mis à jour depuis le Recensement de 2001 en utilisant du matériel de référence des administrations provinciales et territoriales.

Les données des attributs associés aux polygones des fichiers des limites ont été vérifiées séparément par rapport aux données contenues dans l'Infrastructure des données spatiales et elles se sont avérées exactes.

Cohérence logique

La cohérence logique décrit la fidélité des relations encodées dans la structure des données spatiales numériques.

Dans chaque fichier des limites, toutes les régions géographiques ont été vérifiées afin de s'assurer qu'elles comportent un identificateur unique valide pour le Recensement de 2006.

Les limites comprises dans ce fichier sont compatibles avec celle d'autres produits spatiaux de la gamme des produits de Recensement de 2006.

Les fichiers de données hydrographiques ont été créés spécialement pour les fichiers des limites afin de permettre la cartographie thématique à l'échelle nationale.

La superficie des terres des diverses régions géographiques dans GéoSuite peut différer de celle générée par les fichiers des limites cartographiques. Cela est attribuable au fait que les détails hydrographiques retenus dans la création des fichiers des limites cartographiques sont basés sur un ensemble de traits hydrographiques créés aux fins de la cartographie thématique.

Uniformité topologique

L'uniformité topologique décrit l'exactitude des caractéristiques topologiques explicitement encodées d'un ensemble de données.

On a vérifié ce produit pour s'assurer que les polygones correspondent aux unités géographiques représentées. On a retiré les très petits polygones et les polygones lamelles (dont la présence était attribuable à l'intégration de différentes couches d'information).

Uniformité avec les autres produits

En raison de la généralisation exhaustive, les limites des divers fichiers ne correspondent pas aux Fichiers des limites cartographiques du Recensement de 2006, au Fichier du réseau routier du Recensement de 2006 ou du Réseau routier du Recensement de 2006 et du Fichier des attributs géographiques.

Intégralité

L'intégralité indique dans quelle mesure les caractères géographiques, leurs attributs et leurs relations sont inclus dans l'ensemble de données ou en sont omis. Elle comprend aussi des renseignements sur les critères de sélection, les définitions utilisées et les autres règles cartographiques pertinentes.

Chaque fichier des limites comprend un ensemble complet de régions géographiques pour ce niveau dans la hiérarchie géographique.

Dans la couche des limites de l'écoumène agricole, au moins une enclave d'écoumène existe dans le cas de 246 des 288 divisions de recensement au Canada. Dans les autres 42 divisions de recensement, seulement 4 ne comptaient pas d'exploitations agricoles au moment du Recensement de l'agriculture de 2006. Chaque polygone d'écoumène présente les deux attributs suivants : un code d'identification unique de division de recensement (DRidu) et un code d'identification unique de région géographique normalisée du Recensement de l'agriculture (AGidu).

5. Spécifications techniques

Formats de logiciels

Les Fichiers des limites du Recensement de 2006 peuvent être téléchargés à partir du site Web de Statistique Canada dans les formats suivants :

- format ESRI^{MD} version 9.0
extension de fichier : .shp
- format MapInfo^{MD} version 7.0
extension de fichier : .tab

Mode d'installation

Les fichiers ESRI^{MD} et MapInfo^{MD} sont tous compressés dans des fichiers auto-exécutables WinZip^{MD} (extension de fichier .zip).

Les attributs, contenus dans quelques fichiers des limites de 2006, contiennent des caractères accentués. Ces caractères peuvent être affichés dans les versions ESRI^{MD} et MapInfo^{MD} pour UNIX et Windows^{MD}. Ils ont été vérifiés dans les applications pour ordinateur personnel ArcGIS^{MD} 9.2 et MapInfo^{MD} 7.0, 8.0 et 8.5.

Représentation géographique

Les Fichiers des limites de 2006 sont disponibles sur le site Web de Statistique Canada, dans la représentation géographique suivante :

Système de référence géodésique :	NAD 83
Coordonnées :	Latitude/Longitude

Pour que certains calculs soient plus pertinents (p. ex., le calcul de la superficie), il est recommandé que les coordonnées de latitude et de longitude soient transformées dans une projection cartographique appropriée.

Clichés d'enregistrement

1. Province et territoire

Les Fichiers des limites des provinces et territoires comprennent les limites de l'ensemble des 10 provinces et des trois territoires. Les termes « province » et « territoire » désignent les principales unités politiques du Canada. Du point de vue statistique, les provinces et les territoires sont des régions de base selon lesquelles les données sont totalisées.

Tableau 5.1
Clichés d'enregistrement — Fichiers ESRI^{MD} (.shp) et MapInfo^{MD} (.tab)

Nom d'attribut	Type de données	Description
FID	Num.id (4)	Spécifique à ESRI ^{MD}
Shape	Géométrie	Spécifique à ESRI ^{MD}
PRIDU	car (2)	Numéro d'identification unique de la province ou du territoire
PRNOM	car (100)	Nom de la province ou du territoire
PRFNOM	car (100)	Nom français de la province ou du territoire
PRANOM	car (100)	Nom anglais de la province ou du territoire
PRFABREV	car (10)	Abréviation française du nom de la province ou du territoire
PRAABREV	car (10)	Abréviation anglaise du nom de la province ou du territoire
EAU	entier (1)	Pour l'eau, la valeur est de « 1 » et pour la terre, la valeur est de « 0 »

2. Division de recensement

Les Fichiers des limites des divisions de recensement comprennent les limites de l'ensemble des 288 divisions de recensement. Une division de recensement est une région administrative qui forme une composante de la Classification géographique type et est constituée de subdivisions de recensement. La « division de recensement » est le terme général qu'on attribue aux régions créées en vertu des lois provinciales (comme les comtés, les municipalités régionales de comté et les *regional districts*) ou leur équivalent. Les divisions de recensement sont des régions géographiques intermédiaires entre la municipalité (subdivision de recensement) et la province ou territoire.

Tableau 5.2
Clichés d'enregistrement — Fichiers ESRI^{MD} (.shp) et MapInfo^{MD} (.tab)

Nom d'attribut	Type de données	Description
FID	Num.id (4)	Spécifique à ESRI ^{MD}
Shape	Géométrie	Spécifique à ESRI ^{MD}
DRIDU	car (4)	Numéro d'identification unique de la division de recensement (composé du code à 2 chiffres de la province ou du territoire et du code à 2 chiffres de la division de recensement)
DRNOM	car (100)	Nom de la division de recensement
DRGENRE	car (3)	Genre de division de recensement (voir le Domaine)
PRIDU	car (2)	Numéro d'identification unique de la province ou du territoire
PRNOM	car (100)	Nom de la province ou du territoire
EAU	entier (1)	Pour l'eau, la valeur est de « 1 » et pour la terre, la valeur est de « 0 »

Domaine

Voici la liste des genres de divisions de recensement.

CDR	Division de recensement/Census division
CT	Comté/County
CTY	County
DIS	District
DM	District municipality
MB	Management board
MRC	Municipalité régionale de comté
RD	Regional district
REG	Region
RM	Regional municipality
TÉ	Territoire équivalent
TER	Territoire/Territory
UC	United counties

3. L'écoumène agricole

Les fichiers des limites de l'écoumène agricole comprennent des polygones pour chaque enclave écouménique et non écouménique au Canada.

Tableau 5.3
Clichés d'enregistrement — Fichiers ESRI^{MD} (.shp) et MapInfo^{MD} (.tab)

Nom d'attribut	Type de données	Description
FID	Num.id (4)	Spécifique à ESRI ^{MD}
Shape	Géométrie	Spécifique à ESRI ^{MD}
DRIDU	car (4)	Numéro d'identification unique de la division de recensement (composé du code à 2 chiffres de la province ou du territoire et du code à 2 chiffres de la division de recensement)
DRNOM	car (100)	Nom de la division de recensement
DRGENRE	car (3)	Genre de division de recensement (voir le Domaine)
PRIDU	car (2)	Numéro d'identification unique de la province ou du territoire
PRNOM	car (100)	Nom de la province ou du territoire
AGIDU	car (9)	Le AGIDU sert à désigner, de façon unique, chacune des régions géographiques normalisées diffusées dans le cadre du Recensement de l'agriculture (composé du code à deux chiffres de la province ou du territoire, du code à deux chiffres de la région agricole de recensement, du code à deux chiffres de la division de recensement et du code à trois chiffres de la subdivision de recensement unifiée).
ÉCOUMÈNE	entier (1)	Valeur booléenne à un chiffre de « 0 » pour l'écoumène, de « 1 » pour l'eau et de « 2 » pour une région non écouménique (peu peuplée)

Glossaire

Aire de diffusion

Une aire de diffusion (AD) est une petite unité géographique relativement stable formée de un ou de plusieurs îlots de diffusion avoisinants. Il s'agit de la plus petite région géographique normalisée pour laquelle toutes les données du recensement sont diffusées. Les AD couvrent tout le territoire du Canada.

Base nationale de données géographiques

La Base nationale de données géographiques (BNDG) est une base de données partagée par Statistique Canada et Élections Canada. Elle renferme des routes, des noms de routes et des tranches d'adresses. Elle comprend également des couches de référence distinctes renfermant des traits physiques et culturels comme le réseau hydrographique et les noms de cours d'eau, les chemins de fer et les lignes de transmission électrique.

La BNDG a été créée en 1997 dans le cadre d'un projet conjoint de Statistique Canada et Élections Canada visant à élaborer et à tenir à jour un fichier du réseau routier national qui répondrait aux besoins des deux organismes. On a procédé à la construction de la BNDG (c'est-à-dire l'intégration des fichiers de Statistique Canada, d'Élections Canada et de Ressources naturelles Canada) de 1998 à 2000. Par la suite, Statistique Canada et Élections Canada ont rapproché leurs fonds de limites numériques avec la géométrie du réseau routier de la nouvelle base de données afin qu'on puisse en tirer des produits fonctionnels.

Depuis 2001, nous nous consacrons principalement à l'amélioration de la qualité des données contenues dans la BNDG; et nos travaux visent particulièrement à actualiser le réseau routier et à en améliorer la qualité. Un grand nombre de noms de routes et de tranches de numéros de voirie ainsi que des noms de cours d'eau ont été ajoutés à la base. Statistique Canada et Élections Canada ont déterminé les priorités en vue de répondre aux besoins opérationnels des deux organismes pour appuyer les activités du recensement et les activités électorales.

Carte de référence

Une carte de référence indique l'emplacement des régions géographiques pour lesquelles des données du recensement sont totalisées et diffusées. Les cartes donnent les limites, les noms et les codes des régions géographiques normalisées, ainsi que les traits culturels et physiques majeurs comme les routes, les voies ferrées, les littoraux, les rivières et les lacs.

Carte thématique

Une carte thématique illustre la répartition spatiale des données relatives à un thème ou plus pour les régions géographiques normalisées. La carte peut être de nature qualitative (p. ex., principaux types de fermes) ou quantitative (p. ex., variation en pourcentage de la population).

Circonscription électorale fédérale

Une circonscription électorale fédérale (CEF) est une région représentée par un député à la Chambre des communes. Les limites des circonscriptions électorales fédérales utilisées pour le Recensement de 2006 sont fondées sur l'Ordonnance de représentation de 2003.

Classification géographique type

La Classification géographique type (CGT) est la classification officielle utilisée à Statistique Canada pour trois genres de régions géographiques : provinces et territoires, divisions de recensement (DR) et subdivisions de recensement (SDR). La CGT fournit des codes numériques uniques de ces régions géographiques qui constituent une structure hiérarchique.

Code géographique

Un code géographique est un identificateur numérique attribué à une région géographique. Il permet d'identifier les régions géographiques normalisées et d'y accéder aux fins du stockage, de l'extraction et de la visualisation des données.

Code postal

Le code postal est un code à six caractères établi et utilisé par la Société canadienne des postes pour le tri et la distribution du courrier.

Côté d'îlot

Le côté d'îlot correspond à un côté de rue situé entre deux traits consécutifs qui coupent cette rue. Ces traits peuvent être d'autres rues ou des limites de régions géographiques normalisées.

Les côtés d'îlot servent à produire des points représentatifs de côté d'îlot, qui sont utilisés pour le géocodage et l'extraction de données du recensement lorsque les adresses de voirie sont connues.

Date de référence géographique

La date de référence géographique est la date fixée par Statistique Canada aux fins du parachèvement du cadre géographique dans lequel les données du recensement seront recueillies, totalisées et diffusées. Pour le Recensement de 2006, la date de référence géographique est le 1^{er} janvier 2006.

Densité de la population

La densité de la population est le nombre de personnes au kilomètre carré.

Division de recensement

La « division de recensement (DR) » est le terme général qu'on attribue aux régions créées en vertu des lois provinciales (comme les comtés, les municipalités régionales de comté et les *regional districts*) ou des régions équivalentes. Les divisions de recensement sont des régions géographiques intermédiaires entre la municipalité (subdivision de recensement) et la province/territoire.

Écoumène

Le terme « écoumène » est utilisé par les géographes pour désigner la surface habitée. Il s'applique généralement aux régions où des habitants ont établi leur résidence permanente, ainsi qu'à toutes les zones de travail occupées ou utilisées à des fins agricoles ou pour d'autres activités économiques. Il peut donc exister différents types d'écoumène, chacun présentant des caractéristiques qui lui sont propres (écoumène de population, écoumène agricole, écoumène industriel, etc.).

Énoncés sur la qualité des données spatiales

Les énoncés sur la qualité des données spatiales ont pour objet de permettre de déterminer dans quelle mesure les données conviennent à un usage particulier en décrivant pourquoi, quand et comment elles ont été créées et en indiquant leur précision. Ces énoncés comprennent un aperçu portant sur l'objet et l'utilisation, ainsi que des énoncés ayant trait à l'historique, à la précision de localisation, à la précision des attributs, à la cohérence logique et à l'intégralité. Ces renseignements sont fournis aux utilisateurs pour tous les produits de données spatiales diffusés dans le cadre du recensement.

Fichier des limites cartographiques

Les fichiers des limites cartographiques (FLC) contiennent les limites des régions géographiques normalisées ainsi que le littoral canadien. Certains lacs intérieurs et cours d'eau sont inclus dans une couche supplémentaire.

Fichier du réseau routier

Le fichier du réseau routier (FRR) comporte des routes, des noms de route, des tranches d'adresses et des routes ordonnées pour l'ensemble du pays. La plupart du temps, les tranches d'adresses sont établies en fonction des logements et ne sont généralement disponibles que dans les grands centres urbains du Canada.

Fichiers numériques des limites

Les fichiers numériques des limites (FNL) contiennent les limites utilisées pour la collecte des données du Recensement de 2006 qui, de ce fait, se prolongent souvent en ligne droite dans les étendues d'eau.

Géocodage

Le géocodage est le processus utilisé pour attribuer un identificateur géographique (code) aux détails cartographiques et aux enregistrements de données. Les géocodes ainsi créés permettent d'apparier géographiquement les données.

Les ménages, les codes postaux et les données sur le lieu de travail sont appariés à des points représentatifs de côté d'îlot lorsque la rue et l'adresse sont connues; sinon ils sont appariés à des points représentatifs d'îlot de diffusion (ID). En certain cas, les codes postaux et les données sur le lieu de travail sont appariés à des points représentatifs d'aire de diffusion (AD) lorsqu'il n'est pas possible de les apparier aux ID. De plus, les données sur le lieu de travail sont appariées à des points représentatifs de subdivision de recensement lorsqu'il n'est pas possible de les apparier aux AD.

Groupe de taille de la population urbaine

Le terme « groupe de taille de la population urbaine » désigne le mode de classement utilisé dans les totalisations normalisées où la répartition des régions urbaines, selon leur population au recensement actuel, est indiquée selon les groupes de taille prédéterminés suivants :

1 000	à	2 499
2 500	à	4 999
5 000	à	9 999
10 000	à	24 999
25 000	à	49 999
50 000	à	99 999
100 000	à	499 999
500 000	et plus	

Les totalisations ne sont pas limitées à ces groupes de taille prédéterminés; la base de données du recensement permet de totaliser les données selon n'importe quel groupe de taille de la population établi par l'utilisateur.

Îlot de diffusion

Un îlot de diffusion (ID) est un territoire dont tous les côtés sont délimités par des rues et/ou des limites des régions géographiques normalisées. L'îlot de diffusion est la plus petite unité géographique pour laquelle les chiffres de population et des logements sont diffusés. Les îlots de diffusion couvrent tout le territoire du Canada.

Infrastructure des données spatiales

L'Infrastructure des données spatiales (IDS), connue autrefois sous le nom de Base géographique nationale (BGN), est une base de données de maintenance interne qui n'est pas diffusée à l'extérieur de Statistique Canada. Elle contient des routes, des noms de routes et des tranches d'adresses tirés de la Base nationale de données géographiques (BNDG) ainsi que des arcs des limites de régions géographiques normalisées ne suivant pas les routes, le tout intégré dans une couche linéaire. La base de données comprend aussi une couche de polygones représentant les îlots de base (IB) (l'îlot de base est la plus petite unité de polygone dans la base

de données formée par l'intersection de toutes les routes et des arcs de régions géographiques ne suivant pas les routes) des couches de limites de régions géographiques normalisées, des tableaux d'attributs dérivés ainsi que des couches de référence renfermant des traits physiques et culturels (tels que l'hydrographie, les chemins de fer et les lignes de transmission électrique) tirés de la BNDG.

L'IDS soutient une grande diversité d'activités du recensement comme la maintenance et la délimitation des limites des régions géographiques normalisées (y compris la délimitation automatisée des îlots de diffusion, des aires de diffusion et des régions urbaines) et le géocodage. L'IDS est également la source utilisée pour générer un grand nombre de produits géographiques pour le Recensement de 2006, comme les fichiers des limites cartographiques et les fichiers du réseau routier.

Localité

Le terme « localité » (LOC) renvoie aux noms de localités historiques des anciennes subdivisions de recensement (municipalités), des anciennes localités désignées, des anciennes régions urbaines ainsi qu'aux noms d'autres entités telles que les quartiers, les bureaux de poste, les collectivités et les localités non constituées.

Localité désignée

Une localité désignée (LD) est habituellement une petite collectivité ou un établissement qui ne satisfait pas aux critères établis par Statistique Canada pour être considéré comme une subdivision de recensement (une municipalité) ou une région urbaine.

Les localités désignées sont établies par les provinces et les territoires en collaboration avec Statistique Canada en vue de fournir des données pour les régions inframunicipales.

Nom de localité

Le terme « nom de localité » renvoie à un ensemble de noms comprenant les subdivisions de recensement actuelles (municipalités), les localités désignées actuelles et les régions urbaines actuelles, ainsi que les noms des localités.

Noyau urbain, banlieue urbaine et banlieue rurale

Les concepts de « noyau urbain, banlieue urbaine et banlieue rurale » permettent de faire la distinction entre les régions urbaines centrales et périphériques et les régions rurales à l'intérieur d'une région métropolitaine de recensement (RMR) et d'une agglomération de recensement (AR).

Le « noyau urbain » est une grande région urbaine autour de laquelle les limites d'une RMR ou d'une AR sont définies. La population du noyau urbain (d'après les chiffres du recensement précédent) doit s'élever à au moins 50 000 habitants dans le cas d'une RMR ou à au moins 10 000 habitants dans le cas d'une AR.

Le noyau urbain d'une AR qui a été fusionnée à une RMR adjacente ou à une plus grande AR est appelé « noyau urbain secondaire ».

La « banlieue urbaine » comprend toutes les petites régions urbaines à l'intérieur d'une RMR ou d'une AR qui ne sont pas contiguës au noyau urbain de la RMR ou de l'AR.

La « banlieue rurale » est le territoire au sein d'une RMR ou d'une AR qui n'est pas considéré comme le noyau urbain ni comme la banlieue urbaine.

Point représentatif

Un point représentatif est un point qui représente une ligne ou un polygone. Le point est situé le long du centre de la ligne. Pour le polygone, il est situé soit au centre ou selon la pondération de la population.

Les points représentatifs sont générés pour les côtés d'îlot, les îlots de diffusion, les aires de diffusion, les subdivisions de recensement, les régions urbaines et les localités désignées.

Les ménages, les codes postaux et les données sur le lieu de travail sont appariés à des points représentatifs de côté d'îlot lorsque la rue et l'adresse sont connues; sinon ils sont appariés à des points représentatifs d'îlot de diffusion (ID). En certain cas, les codes postaux et les données sur le lieu de travail sont appariés à des points représentatifs d'aire de diffusion (AD) lorsqu'il n'est pas possible de les appairer aux ID. De plus, les données sur le lieu de travail sont appariées à des points représentatifs de subdivision de recensement lorsqu'il n'est pas possible de les appairer aux AD.

Projection cartographique

La projection cartographique est le processus qui consiste à transformer et à représenter sur une surface bidimensionnelle (plane) des points situés sur la surface sphérique tridimensionnelle de la terre. Ce processus fait appel à une méthode directe de projection géométrique ou à une méthode de transformation calculée mathématiquement.

La projection conique conforme de Lambert est généralement utilisée à la production des cartes à petite échelle; cette projection cartographique est la plus utilisée à Statistique Canada.

Province ou territoire

Les termes « province » et « territoire » désignent les principales unités politiques du Canada. Du point de vue statistique, les provinces et les territoires sont des régions de base selon lesquelles les données du recensement sont totalisées. Le Canada est divisé en 10 provinces et trois territoires.

Région agricole de recensement

Les régions agricoles de recensement (RAR) sont composées d'un groupe de divisions de recensement adjacentes. En Saskatchewan, les régions agricoles de recensement sont des groupes de subdivisions de recensement unifiées adjacentes, qui ne respectent pas nécessairement les limites des divisions de recensement.

Région économique

Une région économique (RE) est constituée d'un groupe de divisions de recensement (DR) entières (sauf pour un cas en Ontario). Ces régions sont créées comme une unité géographique normalisée et servent à l'analyse de l'activité économique régionale.

Région métropolitaine de recensement et agglomération de recensement

Une région métropolitaine de recensement (RMR) ou une agglomération de recensement (AR) est formée d'une ou de plusieurs municipalités adjacentes situées autour d'une grande région urbaine (appelée noyau urbain). Une RMR doit avoir une population d'au moins 100 000 habitants et le noyau urbain doit compter au moins 50 000 habitants. L'agglomération de recensement doit avoir un noyau urbain d'au moins 10 000 habitants. Pour être incluses dans une RMR ou une AR, les autres municipalités adjacentes doivent avoir un degré d'intégration élevé avec la région urbaine centrale, lequel est déterminé par le pourcentage de navetteurs établi d'après les données du recensement sur le lieu de travail.

Si la population du noyau urbain d'une AR devient inférieure à 10 000 habitants, l'AR est retirée du programme. Cependant, une RMR restera une RMR même si la population totale devient inférieure à 100 000 habitants ou si la population de son noyau urbain devient inférieure à 50 000

habitants. Les régions urbaines comprises dans une RMR ou une AR qui ne sont pas contiguës à un noyau urbain sont appelées banlieues urbaines, tandis que les régions rurales sont appelées banlieues rurales.

Lorsque le noyau urbain d'une AR compte au moins 50 000 habitants, elle est subdivisée en secteurs de recensement. Les secteurs de recensement de l'AR sont maintenus même si, ultérieurement, la population de son noyau urbain devient inférieure à 50 000 habitants. Toutes les RMR sont subdivisées en secteurs de recensement.

Région rurale

Les régions rurales comprennent tout le territoire situé à l'extérieur des régions urbaines. Ensemble, les régions urbaines et les régions rurales couvrent tout le territoire canadien.

La population rurale comprend toutes les personnes qui vivent dans les banlieues rurales des régions métropolitaines de recensement (RMR) et des agglomérations de recensement (AR) ainsi que les personnes qui vivent dans les régions rurales à l'extérieur des RMR et des AR.

Région urbaine

Une région urbaine (RU) a une concentration démographique d'au moins 1 000 habitants et une densité de population d'au moins 400 habitants au kilomètre carré, d'après les chiffres de population du recensement actuel. Tout territoire situé à l'extérieur des régions urbaines est considéré comme région rurale. Ensemble, les régions urbaines et rurales représentent toute la superficie du Canada.

La population urbaine comprend toutes les personnes qui vivent dans les noyaux urbains, les noyaux urbains secondaires et les banlieues urbaines des régions métropolitaines de recensement (RMR) et des agglomérations de recensement (AR), ainsi que les personnes qui vivent dans des régions urbaines à l'extérieur des RMR et des AR.

Secteur de recensement

Les secteurs de recensement (SR) sont de petites régions géographiques relativement stables qui comptent habituellement entre 2 500 et 8 000 habitants. Ils sont créés au sein de régions métropolitaines de recensement et d'agglomérations de recensement dont le noyau urbain compte 50 000 habitants ou plus d'après le recensement précédent.

Un comité de spécialistes locaux (par exemple, des planificateurs, des travailleurs sociaux, des travailleurs du secteur de la santé et des éducateurs) délimite initialement les secteurs de recensement de concert avec Statistique Canada. Une fois qu'une région métropolitaine de recensement (RMR) ou qu'une agglomération de recensement (AR) a été divisée en secteurs de recensement, les secteurs de recensement sont maintenus même si, ultérieurement, la population du noyau urbain de la RMR ou de l'AR devient inférieure à 50 000 habitants.

Subdivision de recensement

La « subdivision de recensement (SDR) » est un terme générique qui désigne les municipalités (telles que définies par les lois provinciales/territoriales) ou les territoires considérés comme étant des équivalents municipaux à des fins statistiques (p. ex., les réserves indiennes, les établissements indiens et les territoires non organisés).

Subdivision de recensement unifiée

Une subdivision de recensement unifiée (SRU) est un groupe de subdivisions de recensement adjacentes. Il s'agit généralement de petites subdivisions de recensement plutôt urbaines (villes, villages, etc.) qui ont été groupées avec une plus grande subdivision de recensement plutôt rurale, de façon à créer un niveau géographique entre la subdivision de recensement et la division de recensement.

Superficie des terres

La superficie des terres correspond à la surface en kilomètres carrés des parties des terres des régions géographiques normalisées.

Les données sur les superficies des terres ne sont pas officielles et servent uniquement à calculer la densité de la population.

Système de référence géodésique

Un système de référence géodésique est la combinaison d'un ellipsoïde, qui précise les dimensions et la forme de la terre, et d'un point de base à partir duquel on détermine la latitude et la longitude de tous les autres points de la surface terrestre.

Zones d'influence des régions métropolitaines de recensement et des agglomérations de recensement

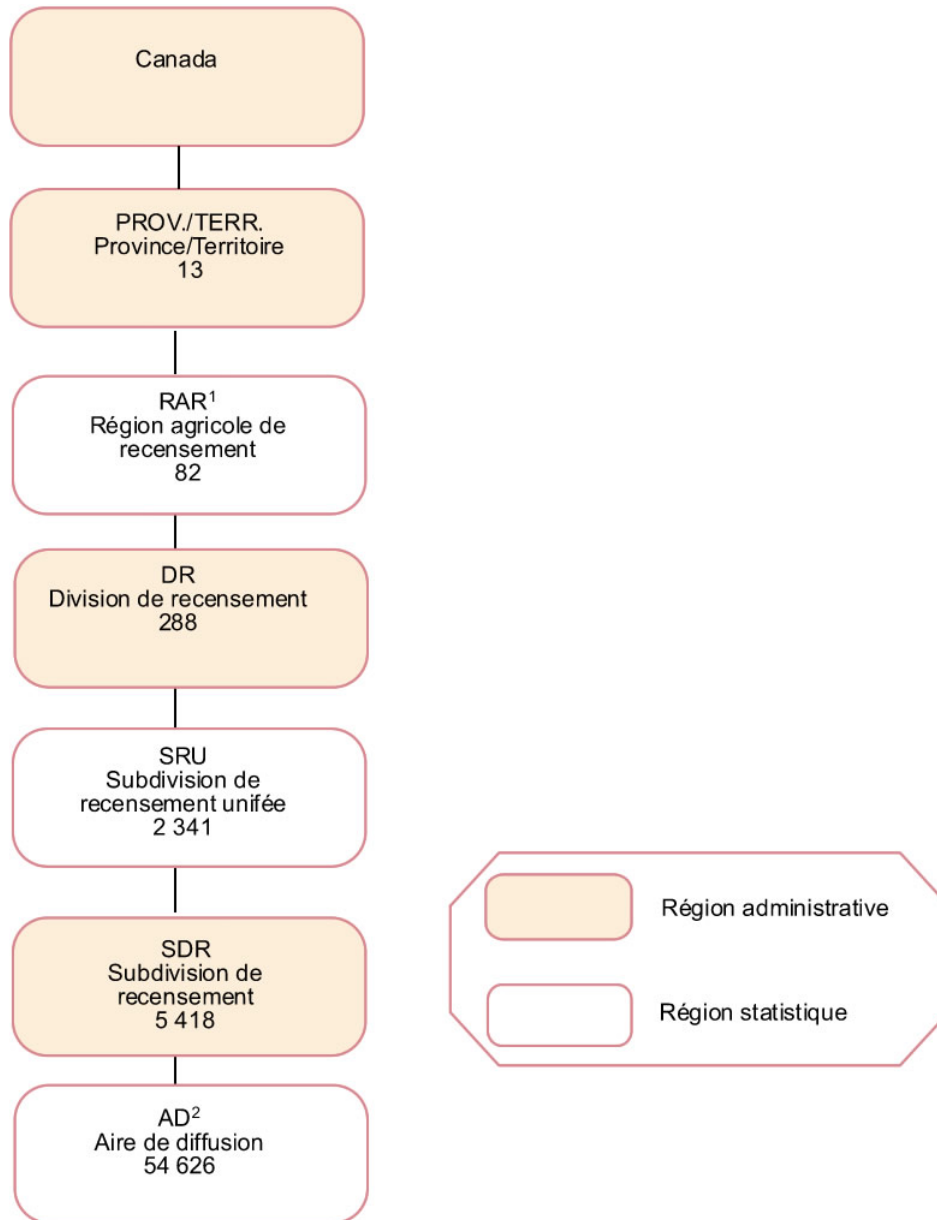
Le concept de zones d'influence des régions métropolitaines de recensement et des agglomérations de recensement (ZIM) permet de différencier géographiquement les régions du Canada situées à l'extérieur des régions métropolitaines de recensement (RMR) et des agglomérations de recensement (AR). Les subdivisions de recensement situées à l'extérieur des RMR et des AR sont classées dans l'une des quatre catégories établies selon le degré d'influence (forte, modérée, faible ou nulle) que les RMR et/ou les AR exercent sur elles.

Les subdivisions de recensement (SDR) sont classées dans l'une des catégories de ZIM en fonction du pourcentage de résidents membres de la population active occupée dont le lieu de travail est situé dans le noyau urbain des RMR ou AR. Les SDR sur lesquelles le même degré d'influence est exercé ont tendance à être regroupées. Elles forment des zones autour des RMR et des AR et sont classées dans les différentes catégories (de ZIM forte à ZIM nulle) à mesure que la distance qui les séparent des RMR et des AR augmente.

Annexe A

Hierarchie des unités géographiques normalisées pour la diffusion, Recensement de l'agriculture de 2006

Figure A.1
Hiérarchie des unités géographiques normalisées pour la diffusion, Recensement de l'agriculture de 2006



1. Les régions agricoles de recensement de la Saskatchewan sont formées de subdivisions de recensement unifiées.
2. Seulement 13 368 aires de diffusion sont des régions agricoles ayant une ou plusieurs fermes.

Source : Statistique Canada, Recensement de 2006.

Annexe B

Unités géographiques par province et territoire, Recensement de 2006

Tableau B.1
Unités géographiques par province et territoire, Recensement de 2006

Unité géographique	Canada 2001	Canada 2006	T.-N.-L.	I.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Yn	T.N.-O.	Nt
Circonscription électorale fédérale (Ordonnance de représentation de 2003)	301 ¹	308	7	4	11	10	75	106	14	14	28	36	1	1	1
Région économique	76	76	4	1	5	5	17	11	8	6	8	8	1	1	1
Région agricole de recensement	82	82	3	3	5	4	14	5	12	20	8	8	0	0	0
Division de recensement	288	288	11	3	18	15	98	49	23	18	19	28	1	2	3
Subdivision de recensement unifiée	2 446	2 341	89	68	43	151	1 008	316	127	300	77	156	1	2	3
Subdivision de recensement (SDR)	5 600	5 418	377	113	100	276	1 294	585	297	984	453	836	35	37	31
SDR dissolutions (Du 2 janvier 2001 au 1 ^{er} janvier 2006)	340	...	9	0	0	0	282	5	7	29	4	4	0	0	0
SDR constitutions (Du 2 janvier 2001 au 1 ^{er} janvier 2006)	...	158	5	0	2	1	100	4	6	11	5	24	0	0	0
Localité désignée	1 261	1 289	182	0	49	167	83	88	58	159	262	240	1	0	0
Région métropolitaine de recensement	27	33	1	0	1	2	6 ²	15 ²	1	2	2	4	0	0	0
Agglomération de recensement (AR)	113	111	3	2	4	5 ²	26 ²	28 ²	3	7 ²	12 ²	22	1	1	0
AR avec secteurs de recensement	16	15	0	0	0	1	3	4	0	0	3	4	0	0	0
AR sans secteurs de recensement	94	96	3	2	4	4 ²	23 ²	24 ²	3	7 ²	9 ²	18	1	1	0
Secteur de recensement	4 798	5 076	46	0	88	99	1 289	2 136	168	105	491	654	0	0	0
Région urbaine	913	895	32	7	36	32 ²	226 ²	260 ²	38 ²	58 ²	107 ²	95	1	3	5
Localité	52 291	52 558	2 445	964	3 924	3 450	12 617	10 905	2 349	3 898	3 472	7 708	363	173	290
Aire de diffusion	52 993	54 626	1 062	292	1 633	1 439	13 408	19 177	2 152	2 431	5 357	7 471	78	84	42
Aire de diffusion ayant des fermes	13 095	13 368	257	193	595	578	2 970	3 851	650	1 131	1 527	1 616	27	14	0
Îlot de diffusion	478 707	478 831	8 199	3 251	14 656	14 864	108 751	126 244	30 421	51 729	65 071	52 808	1 261	967	609
Côté d'îlot	3 764 232	3 739 041	78 376	26 190	154 564	132 873	835 458	942 567	198 063	361 069	507 859	473 418	11 888	11 620	5 096
Région de tri d'acheminement	1 595	1 625	35	7	76	110	415	522	64	48	150	189	3	3	3
Code postal	758 658	805 640	10 378	3 157	25 313	57 355	202 972	269 676	23 943	21 541	76 924	112 904	942	506	29

... n'ayant pas lieu de figurer

1. Circonscriptions électorales fédérales (Ordonnance de représentation de 1996).

2. Les régions métropolitaines de recensement, les agglomérations de recensement et les régions urbaines qui chevauchent les limites de deux provinces sont comptées dans chacune d'elles et ainsi, les totaux de ces dernières ne correspondent pas aux totaux nationaux.

Sources : Statistique Canada, Recensement de la population de 2006; Société canadienne des postes, mai 2006.

Annexe C

Règles d'attribution des noms pour les fichiers de données spatiales

Les noms des fichiers de données spatiales du Recensement de 2006 diffusés aux utilisateurs, sont conformes aux règles d'attribution des noms pour les fichiers de données spatiales. La région et le code géographiques, le type de fichier, la date de référence géographique, le type de logiciel et la langue seront intégrés dans le nom. La normalisation des noms des fichiers devrait faciliter le stockage des fichiers comprimés, lesquels auront tous l'extension .zip.

Chaque nom de fichier comporte 13 caractères, ce qui est conforme aux exigences relatives aux limites d'ESRI^{MD} et de MapInfo^{MD} quant à la longueur des noms de fichier. Tous les caractères alphabétiques sont en minuscules afin d'assurer l'uniformité.

Premier caractère : projection du fichier

g	si la projection est géographique (latitude/longitude)
l	s'il s'agit d'une projection conique conforme de Lambert

Trois caractères suivants : principale région géographique du fichier

Tableau C.1
Règles d'attribution des noms pour les fichiers de données spatiales – région géographique du fichier

Région géographique/produit	Fichier en français	Fichier en anglais
Nationale/provinciale	pr_	pr_
Circonscription électorale fédérale	cef	fed
Région économique	re_	er_
Division de recensement	dr_	cd_
Subdivision de recensement	sdr	csd
Région agricole de recensement	rar	car
Subdivision de recensement unifiée	sru	ccs
Région métropolitaine de recensement/agglomération de recensement	rmr	cma
Secteur de recensement	sr_	ct_
Région urbaine	ru_	ua_
Localité désignée	ld_	dpl
Aire de diffusion	ad_	da_
Îlot de diffusion	id_	db_
Écroumène de population	eco	ecu
Écroumène de population - nationale/provinciale	epr	epr
Écroumène de population - division de recensement	edr	ecd
Écroumène agricole	eca	eca
Fichier du réseau routier	fr	rnf
Fichier du réseau routier et fichier des attributs géographiques	frg	rgf
Fichiers des limites internationales (portion de la partie continentale des États-Unis et de l'Alaska, ainsi que du Groenland)	int	int
Données hydrographiques (Grands Lacs, fleuve Saint-Laurent, océans, etc.)	hy_	hy_

Trois chiffres suivants : code géographique de couverture

Tableau C.2
Règles de désignation des fichiers de données spatiales – code géographique de couverture

Couvertures nationale, provinciale et territoriale	
000	Canada
010	Terre-Neuve-et-Labrador
011	Île-du-Prince-Édouard
012	Nouvelle-Écosse
013	Nouveau-Brunswick
024	Québec
035	Ontario
046	Manitoba
047	Saskatchewan
048	Alberta
059	Colombie-Britannique
060	Territoire du Yukon
061	Territoires du Nord-Ouest
062	Nunavut

Caractère suivant : type de fichier

- a s'il s'agit d'un fichier numérique des limites, couverture détaillée pour la cartographie à grande échelle, à l'exclusion de la couverture hydrographique
- b s'il s'agit d'un fichier des limites cartographiques, couverture détaillée pour la cartographie à petite échelle
- c s'il s'agit d'une couverture hydrographique détaillée des lacs intérieurs (polygone)
- d s'il s'agit d'une couverture hydrographique détaillée des rivières intérieures (trait)
- e écroumène
- f s'il s'agit d'une couverture hydrographique détaillée des lacs intérieurs – trait de bordure (trait)
- g fichier cartographique des limites, généralisé pour la cartotique
- h couverture additionnelle des limites cartographiques internationales et couverture hydrographique des Grands Lacs, du fleuve Saint-Laurent et des océans environnants
- l s'il s'agit d'îles intérieures détaillées (faisant partie de la couverture hydrographique [polygone])
- r fichiers du réseau routier (FRR)

Deux chiffres suivants: date de référence géographique

La date de référence géographique est la date fixée par Statistique Canada aux fins du parachèvement du cadre géographique dans lequel les données du recensement seront recueillies, totalisées et diffusées. Pour le Recensement de 2006, la date de référence géographique est le 1^{er} janvier 2006.

05 si la date de référence géographique est 2005
06 si la date de référence géographique est 2006

Caractère suivant : format du fichier

a fichier ESRI^{MD} (.shp)
m fichier MapInfo^{MD} (.tab)

Deux derniers caractères : langue

_e anglais
_f français

Exemple de l'utilisation des règles d'attribution des noms

Écroumène agricole de 2006, fichier des limites des divisions de recensement, présentant des attributs français en format MapInfo : geca000e06m_f.zip.

Annexe D

Codes d'identification uniques uniformisés en fonction des autres produits géographiques

Les codes d'identification uniques sont des codes qui identifient, de façon unique, une région géographique donnée du Canada. Des données tirées de différents fichiers (mais de la même région géographique) peuvent être regroupées ou mises en correspondance grâce au code d'identification unique. Par exemple, on peut intégrer des données de GéoSuite dans le fichier des limites des subdivisions de recensement à l'aide du code SDRIDU, grâce au champ par lequel les deux ensembles de données sont reliés.

Tableau D.1
Codes d'identification uniques uniformisés en fonction des autres produits géographiques

Région géographique	Codes d'identification uniques	Composition du code
Province/Territoire	PRIDU	code de province à 2 chiffres
Circonscription électorale fédérale	CÉFIDU	(code de province à 2 chiffres) et (code de circonscription électorale fédérale à 3 chiffres)
Région métropolitaine de recensement / agglomération de recensement	RMRIDU	code de région métropolitaine de recensement / agglomération de recensement à 3 chiffres En l'absence de régions métropolitaines de recensement / agglomérations de recensement, ce code est NUL.
Secteur de recensement	SRIDU	(code de région métropolitaine de recensement / agglomération de recensement à 3 chiffres) et (nom du secteur de recensement de 7 caractères) En l'absence de secteurs de recensement, ce code est NUL.
Région urbaine	RUIDU	code de région urbaine à 4 chiffres En l'absence de régions urbaines, ce code est NUL.
Région économique	RÉIDU	(code de province à 2 chiffres) et (code de région économique à 2 chiffres)
Division de recensement	DRIDU	(code de province à 2 chiffres) et (code de division de recensement à 2 chiffres)
Subdivision de recensement	SDRIDU	(code de province à 2 chiffres) et (code de division de recensement à 2 chiffres) et (code de subdivision de recensement à 3 chiffres)
Région agricole de recensement	RARIDU	(code de province à 2 chiffres) et (code de région agricole de recensement à 2 chiffres)
Subdivision de recensement unifiée	SRUIDU	(code de province à 2 chiffres) et (code de division de recensement à 2 chiffres) et (code de subdivision de recensement unifiée à 3 chiffres)
Localité désignée	LDIDU	(code de province à 2 chiffres) et (code de localité désignée à 4 chiffres) En l'absence de localités désignées, ce code est NUL.
Aire de diffusion	ADIDU	(code de province à 2 chiffres) et (code de division de recensement à 2 chiffres) et (code d'aire de diffusion à 4 chiffres)
Îlot de diffusion	IDIDU	(code de province à 2 chiffres) et (code de division de recensement à 2 chiffres) et (code d'aire de diffusion à 4 chiffres) et (code d'îlot de diffusion à 2 chiffres)